

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**INFORMATIQUE : INTEGRATION DE LOGICIELS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 75 48 10 U 21 D3</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 décembre 2024,  
sur avis conforme du Conseil général**

# INFORMATIQUE : INTEGRATION DE LOGICIELS

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'exploiter certaines fonctionnalités intégrant les ressources de logiciels d'édition assistée, tableur et de gestionnaire de base de données dans une perspective de complémentarité.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### *en édition assistée par ordinateur,*

*A l'aide d'un équipement informatique lui permettant de disposer d'une suite bureautique ou de tout outil de création de contenu en respectant les procédures de sécurité et de protection des appareils et des accès (par ex. en utilisant des anti-virus ou des mots de passe) ; en respectant les règles du droit d'auteur et des licences relatives au contenu numérique ;*

- ◆ de créer, d'éditer, de présenter et de sauvegarder un document textuel en y ajoutant des éléments externes (texte, image, tableau) ;

##### *en tableur,*

*A l'aide d'un équipement informatique lui permettant de disposer d'une suite bureautique ou de tout outil de création de contenu en respectant les procédures de sécurité et de protection des appareils et des accès (par ex. en utilisant des anti-virus ou des mots de passe) ; en respectant les règles du droit d'auteur et des licences relatives au contenu numérique ;*

- ◆ de traiter des données, d'en présenter les résultats dans un tableur en :
- ◆ utilisant des formules et/ou des fonctions dans des cas simples,
- ◆ organisant et optimisant des contenus numériques simples.

*en gestionnaire de base de données,*

- ◆ construire la structure de la base de données, la compléter, visualiser le contenu, modifier et supprimer des enregistrements ;
- ◆ construire des requêtes ;
- ◆ créer des formulaires ;
- ◆ concevoir des états.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement « INFORMATIQUE : EDITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR – NIVEAU ELEMENTAIRE » - code N° 754201U21D3, « INFORMATIQUE : TABLEUR – NIVEAU ELEMENTAIRE » - code N° 754501U21D3 et « INFORMATIQUE : GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES – NIVEAU ELEMENTAIRE » - code N° 754401U21D3.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

### **Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*en disposant du matériel et de l'équipement en quantité suffisante choisi par l'étudiant, au départ d'une situation pratique significative et de thèmes avalisés par le chargé de cours, dans le respect des consignes, des règles techniques professionnelles, des réglementations en vigueur, des règles de sécurité, de prévention, d'éthique, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement, dans le respect des délais impartis, en utilisant le vocabulaire technique de la profession et en développant des compétences de communication, en toute autonomie d'exécution des tâches,*

- ◆ d'utiliser les techniques de liaison de glisser/déplacer entre deux logiciels ;
- ◆ d'utiliser les techniques d'importation/exportation entre deux logiciels.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le temps alloué,
- ◆ le choix des procédures utilisées,

- ◆ le respect des consignes,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'exploiter les ressources logicielles dans une perspective d'intégration en utilisant les techniques :
  - ◆ copier/coller des informations d'un logiciel dans un autre ;
  - ◆ glisser/déplacer des informations entre deux documents ;
  - ◆ importer/exporter des informations d'un logiciel vers un autre ;
  - ◆ partager et lier des objets entre des applications en choisissant l'une ou l'autre procédure ;

*à partir d'un tableur vers un logiciel d'édition assistée par ordinateur,*

- ◆ d'établir des liaisons OLE pour incorporer/liier :
  - ◆ des feuilles de calcul (en tout ou en partie),
  - ◆ des graphiques ;

*à partir d'un tableur vers un système de gestion de base de données,*

- ◆ de récupérer des données et de les exporter ;

*à partir d'un système de gestion de base de données vers un tableur et un logiciel d'édition assistée par ordinateur,*

- ◆ d'exporter des données au départ d'une requête paramétrable ;
- ◆ d'utiliser les aides en ligne et les documentations.

#### 5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

**6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.**

Pas plus de 2 étudiants par poste de travail.

**7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

| <b>7.1. Dénomination du cours</b>      | <b>Classement du cours</b> | <b>Code U</b> | <b>Nombre de périodes</b> |
|----------------------------------------|----------------------------|---------------|---------------------------|
| Laboratoire d'utilisation de logiciels | CT                         | S             | 32                        |
| <b>7.2. Part d'autonomie</b>           |                            | P             | 8                         |
| <b>Total des périodes</b>              |                            |               | <b>40</b>                 |